

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 13 avril 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « pneumologie » en application des dispositions de l'article L. 4131-1-1 du code de la santé publique

NOR : SASH1030444A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 4131-1-1 ;
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de médecin dans la spécialité « pneumologie »,

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisé à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « pneumologie » en application des dispositions de l'article L. 4131-1-1 du code de la santé publique, la personne dont le nom suit : Mme Chantal NGNIE MANEWA, épouse NKOUANKAM, née le 8 novembre 1971 à Yaoundé (Cameroun).

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 13 avril 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané
de la directrice générale de l'offre de soins
et du chef de service :
*L'adjoint à la sous-directrice
des ressources humaines du système de santé,*
L. GRAVELAINE